

L'association des usagers des transports de l'île de ré

a notamment pour objet de représenter et de défendre les usagers de notre bassin de vie auprès des transporteurs, et des pouvoirs publics.

L'association a été créée le 4 juillet 2008 à l'occasion du nouveau service kéolis/les mouettes décidé par le Conseil Général de Charente Maritime.

Notre association l'AUTIR s'intéresse à tout ce qui peut faciliter les déplacements tant entre les villages de l'île de ré que dans les liaisons avec le continent.

Suite à notre assemblée générale de fin juillet nous avons mis au point nos positions :

-les mouettes : mauvais accueil et information insuffisante

-trois propositions pour une amélioration rapide des transports actuels

-des propositions pour des transports durables(des petits véhicules plutôt que des grands cars, des véhicules fonctionnant avec des carburants autres que le diesel, de véritables transports à la demande, etc).

-quelques pistes de réflexions pour d'autres transports :ces pistes sont à étudier rapidement car il se confirme que l'écotaxe perçue au pont peut financer des moyens de transports alternatifs à la voiture.

-une tribune de Guy Martineau qui est un plaidoyer pour un site propre pour les transports entre l'île et la Rochelle avec, à terme, le tramway ou le VAL.

Nous appelons à un débat réunissant :

-les décideurs politiques : CG17 et CdC

-les opérateurs : kéolis, taxis autres transporteurs

-les citoyens(CdD 3), les associations intéressées et la population

pour un développement durable, pour une meilleure qualité de vie, pour protéger notre environnement, il faut donc, en particulier, nous doter d'un système de transports adaptés à nos besoins actuels et futurs en fonction des ressources de l'écotaxe.

et aussi changer nos comportements !

Quelques commentaires sur des sujets d'actualité

-le système des taxismouettes qui a été un échec manifeste ce printemps dernier va t'il être revu ?

-concernant la navette salariée rebaptisée Activ'bus est ce que ce système très sélectif(pas d'arrêt à la croix michaud, uniquement des salariés de St Martin, 3 allers et retours seulement) va t'il intéresser plus de personnes ?

-l'incitation au « covoiturage », qui est pourtant une bonne initiative, ne semble pas fonctionner correctement !

Par ailleurs il convient de parler de l'élaboration du SCoT : le Porter à Connaissance de la préfecture demande explicitement « la limitation de la place de l'automobile dans l'île et la recherche de solutions alternatives (transports collectifs, navettes) suffisamment attractives » et souhaite que soit entrepris « une étude analytique et prospective sur les déplacements ;c'est ce que nous réclamons sans être entendu par les responsables de la CdC de l'île pourtant active.

Nous nous adressons aux rhétails d'origine et d'adoption, jeunes et moins jeunes, ayant un emploi ou pas, usagers réguliers, occasionnels ou potentiels intéressés par de meilleures conditions de déplacements.

Faites nous faire-part de vos attentes, critiques et suggestions, en envoyant un courriel à autir@orange.fr ou mieux encore en adhérant à l'association.

ASSOCIATION des USAGERS des TRANSPORTS de l'île de Ré (AUTIR)
c/o Michel Terrasson 150 rue de la Graine 17580 Le Bois Plage en Ré
Une cotisation de 5 € de soutien est la bienvenue (à l'ordre de : autir.